

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL202

présenté par

M. Guy Geoffroy, M. Goujon, M. Quentin, M. Huyghe, M. Larrivé, M. Gibbes, M. Bonnot,  
Mme Guégot, M. Gérard et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 11

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Renforcer le contrôle sur le patrimoine et prévenir les conflits d'intérêts est une chose.

Rendre publiques les déclarations de patrimoine et d'intérêts en est une autre.